

Une appli pour sauver des vies

SANTÉ

Le SAMU 50 déploie depuis le mercredi 19 juin l'application "SAUV Life" au Centre hospitalier de Saint-Lô. Le dispositif, basé sur une communauté de citoyens sauveteurs, a pour but de diminuer le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque. "L'arrêt cardiaque tue 50 000 personnes par an en France. Les chances de survie ne sont que de 4 %. La survie diminue de 10 % par minute sans massage cardiaque alors que les secours arrivent en moyenne au bout de 13 minutes", indique Lionel Lamhaut, président de l'association SAUV à l'origine de l'application. "C'est environ 300 victimes par an en Normandie, précise Thomas Delomas, responsable du service des Urgences. L'application permet de rajouter un maillon à la chaîne".

SAUV Life c'est quoi ?

Il s'agit d'une application mobile lancée par l'association SAUV et le SAMU. Les secours reçoivent un appel pour une personne en arrêt cardiaque. Le SAMU peut alors déclencher SAUV Life. L'appi indique aux citoyens "volontaires" la présence d'une victime d'arrêt cardiaque à proximité grâce à la localisation du téléphone. Ainsi, le volontaire prodigue les gestes de premiers secours avant l'arrivée des secours. Le SAMU guide par téléphone ou visioconférence le sauveteur pour réaliser un mas-



Les équipes du Centre de Régulation du Mémorial ont été formées à SAUV Life. Ici, Thomas Delomas, responsable du service des Urgences.

sage cardiaque ou appliquer le défibrillateur sur la victime. "Les utilisateurs qui seront à 10 minutes à pied autour de cet arrêt cardiaque vont recevoir une notification et un SMS pour demander s'ils sont disponibles. A ce moment-là, ils recevront la localisation pour être guidés sur place. Certains iront même chercher un défibrillateur qui est recensé dans l'application pour délivrer les premiers gestes de secours indispensables avant l'arrivée des secours", précise Amaud Libert, co-fondateur du dispositif. L'utilisateur peut jouer un rôle dans le recensement des défibrillateurs. "Près de 40 % des défibrillateurs en France ne fonctionnent pas car

les batteries n'ont pas été changées et les électrodes. Il n'y a pas d'obligation légale. De plus, on ne sait pas où ils sont. Cela va changer car au 1^{er} janvier 2020 un registre national des défibrillateurs sera mis en place. Dans l'application, on peut les déclarer et les prendre en photo. L'association les transmettra au ministère", reconnaît Lionel Lamhaut. Les créateurs de l'application revendiquent 17 000 citoyens sauveteurs. "800 sont déjà inscrits dans la Manche avant le lancement officiel", avance Lionel Lamhaut.

Pratique. Que vous soyez formés ou pas, vous pouvez rejoindre l'application gratuite.